

Les solutions de mobilité sans voiture

Un service régulier de transport public par bus est organisé d'avril à novembre et dessert l'ensemble de l'île. Attention, les bus n'acceptent pas les vélos.

Les horaires et les informations sont disponibles sur le site de l'office de tourisme : www.belle-ile.cor rubrique « Organiser », page se déplacer à Belle-Ile.

Transport à la demande : en hiver En hiver, un service de transport à la demande est proposé. Fonctionnant une demi-journée par commune, il permet un déplacement de courte durée, avec environ 2 heures passées dans le centre du Palais. Horaires consultables sur : www.ccbi.fr/transport-a-la-demande/

Afin de pouvoir utiliser le service, une réservation est obligatoire. Les réservations se font par téléphone, au 02 97 31 56 64

Des aires d'auto-stop sécurisées sont accessibles aux points stratégiques de l'île. Convivial et sûr, l'auto-stop est très répandu sur l'île.

À vélo

LES LOUEURS À BANGOR

• Au Numéro 1 1, rue Claude Clarin, 06 24 37 12 18

LES LOUEURS À LE PALAIS

• 2 Roues à Belle Ile 4, quai Bonnelle, 02 97 31 49 94 ☑ 2roueabelleile@gmail.com

• Au cheval de fer

Quai Gambetta, 02 97 31 50 70 / 09 74 56 22 28

☑ auchevaldefer@club-internet.f

• Capt Bikes

14 Quai Jacques Le Blanc 02 97 31 40 99

☑ captbikeslocation@gmail.com

• Cycles Rebillard 14 rue de l'Église, 02 97 31 84 19 ☑ cycles.rebillard@gmail.com

3, quai Bonnelle, 07 71 17 43 00

• Driv'in Belle-Île 1, quai Vauban, 02 97 31 46 46 ☑ drivinbelleile@gmail.com

• Roue Libre 5, quai Jacques Le Blanc,

Retrouvez des idées de

sur le site de l'Office de tourisme

www.belle-ile.com

Rubrique «Organiser» Page randonnées,

romenades à vélo

02 97 31 49 81 / 06 74 32 15 42 ☑ rouelibre.belleile@gmail.com Veloc'Ouest

4 Rue Willaumez, 06 14 64 71 66 ☑ contact@velocouest.fr

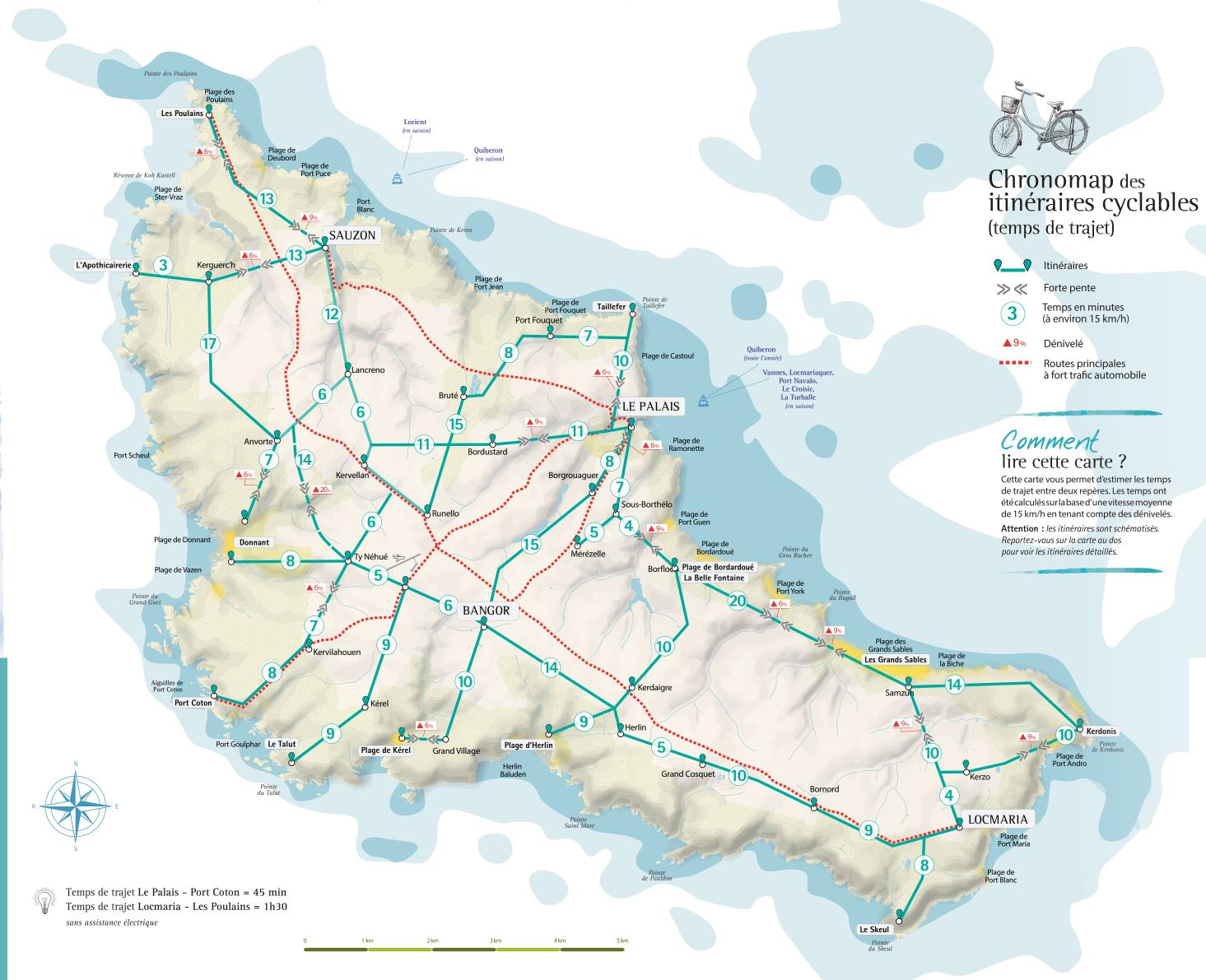
LES LOUEURS À LOCMARIA

• Locmaria Cycle rue des Acadiens, 02 97 31 72 90 ☑ locmariacycle@orange.fr

LES LOUEURS À SAUZON

Cyclo Loisirs

06 32 43 45 84 / 02 97 31 67 17



Des idées de sortie à partir des bourgs







Pour votre sécurité à vélo

Les routes belliloises sont étroites et vallonnées et s'apparentent à des petites routes de moyenne montagne. Préparez à l'avance votre trajet en suivant les itinéraires conseillés. Ils ont été concus pour vous éviter les axes à fort trafic automobile. Attention, certaines pentes pourraient également vous surprendre : n'hésitez pas à demander conseil à votre loueur de cycles, à votre hébergeur, ou à l'office de tourisme et surtout ne surestimez pas vos capacités.

1. Éclairage, freins, transmission, pression des pneus, hauteur de selle... Pensez à vérifier l'état de votre vélo avant chaque sortie pour vous garantir une balade agréable et en toute sécurité.

2. Vêtements clairs ou réfléchissants, éclairage efficace, catadioptres, bande réfléchissante attachée à la cheville... De jour comme de nuit, « voir et être vu, c'est vital ».

(((())) 3. Cyclistes, automobilistes, ont le même code de la route à respecter. Le non-respect du STOP, le téléphone en roulant, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants représentent des infractions passibles de sanctions sévères.

4. Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les adultes, il n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé, car il sauve des vies. Réfléchissez-y!

5. Sur la route, à chacun d'indiquer sa direction... Adoptez une conduite sûre et claire pour que les autres usagers soient avertis de vos intentions. Pour prévenir un danger ou pour dépasser un piéton qui ne vous entend pas, n'hésitez pas à utiliser votre sonnette ou même votre voix.

6. Jusqu'à l'âge de 12 ans, ne laissez pas vos enfants circuler seuls sur la chaussée. La circulation sur chaussée s'apprend progressivement : si votre enfant est autonome à vélo, roulez toujours derrière lui en file indienne, prenez le temps de lui expliquer les dangers et les règles de circulation, et surtout n'oubliez pas son casque!

7. Attachez votre vélo avec un cadenas adapté, même pour une courte pause.

8. L'accès aux plages et aux sentiers côtiers est formellement interdit aux bicyclettes, même pied à terre.

> 9. La courtoisie et le respect restent les meilleurs alliés du cycliste. Vos déplacements n'en seront que plus agréables.

Équipements à vélo





Téléchargez les itinéraires sur votre smartphone





gencescoopcommunication - 12769 MEP - Avril 2024